

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1^{er} et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
 LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE
 Trois mois..... 5 fr.
 Six mois..... 9 fr.
 Un an..... 16 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS
 Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL
 Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
 Annonces... 25 c. la lig.
 Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3
 M. M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Cahors, le 25 Juin 1872.

La crise prévue entre le Pouvoir exécutif et une partie de l'Assemblée nationale a éclaté. Il n'est pas probable, cependant, qu'elle soit immédiatement suivie d'une rupture définitive.

L'imminence de l'emprunt pour la libération du territoire imposé au gouvernement et à la nouvelle opposition, le devoir de ne pas compliquer les difficultés présentes; mais il est malheureusement à craindre que la nouvelle opposition, animée du patriotique désir de sauvegarder à tout prix les principes conservateurs, ne trouve que trop d'occasions pour se prononcer contre la politique du Pouvoir exécutif. Elle n'est pas pressée de les saisir; toutefois les circonstances peuvent être plus impérieuses que les volontés, à moins que M. Thiers, après s'être placé nettement sur le terrain de la République, ne veuille se souvenir que les 26 élections dont il a été honoré le 8 février 1871 signifiaient *Monarchie*.

Qu'elle sera la force de la nouvelle opposition? Sera-t-elle majorité? Sera-t-elle minorité? Elle sera peut-être minorité pendant quelques temps; mais elle ne tardera pas à avoir avec elle tous les députés indécis et faibles qui hésitent au premier moment, et qui ne se décident que devant les faits et l'urgente nécessité. En ce cas, elle pourrait compter 450 à 475 représentants environ. Dans tous les cas, l'exemple sera bon, et tous les partis conservateurs doivent travailler à s'unir et à oublier le passé, d'un bout à l'autre du pays.

Notre *Revue des Journaux* contient de nombreuses appréciations de la presse parisienne au sujet de la crise.

Le *Journal de Débats* fournit des renseignements intéressants sur l'entrevue des députés de la droite, avec M. le Président de la République:

M. Thiers et les conservateurs de la Chambre se sont mis aisément d'accord sur le but à poursuivre, qui est la défense de l'ordre et de la société; mais ils diffèrent absolument sur les moyens. M. Thiers croit être suffisamment conservateur en persistant dans son système de gouvernement actuel; il a même signalé la latitude laissée aux processions religieuses, comme indiquant que son administration était portée vers les idées conservatrices. Il a admis que certaines élections inclinaient quelquefois trop à gauche; mais il croit que l'on exagère les faits et le péril qui en résulterait. Par exemple, la Suisse a traversé des phases radicales et s'en est tirée saine et sauve.

Un des interlocuteurs du Président a fait observer que tous les peuples n'avaient pas le même tempérament, et que ce qui convenait à la Suisse pouvait ne pas convenir à la France.

Les députés ont donc expliqué qu'ils ne partageaient pas l'opinion du Président sur le peu de danger qu'offrirait la propagation du radicalisme. Il ne pouvait méconnaître qu'il y avait un certain danger, quelque faible qu'il fût. Or le pays désire la paix et le repos. Les conservateurs de la Chambre désirent l'aider à trouver ces biens; ils cherchent ce qui unit, non ce qui divise, ce qui apaise les passions, et non ce qui les excite. Ils ne veulent nullement

déplacer le gouvernement actuel, et désireraient au contraire s'entendre avec lui.

M. Thiers a remarqué que les conservateurs n'étaient pas unis entre eux; toutes les fractions de droite ne sont même pas représentées dans cette réunion. Un membre de la droite pure s'est avancé aussitôt et a répondu que toutes les fractions de la droite étaient au contraire représentées dans cette entrevue; on a ajouté qu'elles étaient toutes entièrement et absolument d'accord entre elles sur les points en discussion.

Abandonnant ce terrain, M. Thiers a donné assez clairement à entendre qu'il comprenait autrement que les députés la manière de faire face au danger. Selon lui, il serait peut-être bon l'année prochaine de créer une seconde Chambre qui serait un point d'appui conservateur pour le gouvernement. Les explications sur la manière dont cette Chambre conservatrice serait formée sont assez obscures. Elle serait peut-être nommée en partie par les conseils généraux ou par l'autre Chambre. Son caractère conservateur lui viendrait surtout de ce que ses membres ne recevraient pas d'indemnité.

Voici comment elle servirait de garantie contre le radicalisme. Elle pourrait, conjointement avec le Président, dissoudre l'autre Chambre, en sorte que si l'on avait des élections trop démagogiques, on recourrait à la dissolution. — Mais si on avait des élections encore plus démagogiques que les premières? — Il ne paraît pas qu'aucune réponse précise ait été faite à cette question.

Un membre a fait observer qu'en attendant, cette politique allait mettre dans toutes les élections les partis extrêmes en présence, que le plus souvent on verrait le bonapartisme et le radicalisme aux prises, et que les conservateurs seraient rejetés en désespoir de cause vers le bonapartisme; que c'est ainsi que les choses se passeraient bientôt dans les élections partielles de Bordeaux.

Les députés ont alors constaté la grande divergence qui les séparait du président sur cette manière d'entendre la politique intérieure; ils ont déclaré conserver leur opinion et se réserver le droit de la défendre à l'occasion.

Qu'arrivera-t-il maintenant? Le premier fait, le fait parlementaire, sera celui-ci, on peut le prévoir: La droite et le centre droit se constitueront en groupe compacte et uni sur le terrain de la défense sociale, et ne se croiront plus tenus de venir en aide à la politique intérieure du président, comme cela a eu lieu jusqu'à présent en maintes occasions difficiles. Les trois cents ou trois cent cinquante membres (au minimum) qui composent ces réunions seront-ils la majorité comme ils l'étaient jusqu'à ce jour avant la rupture, ou seront-ils la minorité? L'avenir nous l'apprendra. Cela dépend peut-être de ce que deviendra le centre gauche qui a reçu de tous ces faits un ébranlement profond.

En tout cas, la droite et le centre droit, s'ils deviennent une minorité (minorité composée à peu près de la moitié de la Chambre), sont résolus à accepter nettement ce rôle, à laisser M. Thiers s'appuyer, si bon lui semble, sur toutes les gauches, et à n'avoir dans cette politique ni part ni responsabilité, en attendant les conséquences, et se fiant pour l'avenir à l'opinion éclairée du pays qui finira par voir et par comprendre.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 22 juin.

Sur l'article 69 de la loi militaire, Mgr l'évêque d'Orléans a appuyé un amendement du baron Chaurand ayant pour but de faciliter aux soldats l'exercice de leurs devoirs religieux.

Mgr Dupauloup a eu des accents des plus chaleureux et des plus élogieux lorsqu'il a établi que, contrairement aux circulaires, les règlements ne laissaient pas le temps aux soldats de vaquer le dimanche à leurs devoirs religieux.

Voulez-vous donc, a-t-il dit, que l'élite de la jeunesse française soit pendant cinq ans sans Dieu, sans autels, sans religion? N'est-ce pas une question d'honneur, de valeur, aussi bien que de religion? Car ne voyez-vous pas que les nations chrétiennes sont les premières nations du monde? Ces paroles ont été couvertes d'applaudissements à droite et au centre, applaudissements d'autant plus accentués qu'un bruit sourd, ressemblant à une protestation railleuse, s'est fait entendre sur des bancs de la gauche.

Aussitôt le comte Rampont, s'élançant à la tribune, s'est écrié qu'il faisait partie de la gauche ou plutôt (se reprenant) « du centre gauche, » mais qu'il ne pouvait laisser planer un doute sur ses opinions. Tout en étant pour la République que l'Assemblée nationale a établie (bruit), il ne la sépare pas des idées religieuses (applaudissements prolongés à droite), et il adhère à l'amendement de Mgr l'évêque d'Orléans. (Nouveaux applaudissements à droite. — Bruit à gauche.)

M. le Ministre de la guerre s'est déclaré prêt à veiller à l'exécution des prescriptions rappelées par Mgr Dupauloup, pourvu que la discipline n'en souffrit pas. Qui travaille prie; il faut que les militaires puissent assister au service religieux. Une grande amélioration s'est faite dans les mœurs à cet égard. Quand l'honorable général est entré au service, il y a quarante-deux ans, on ne pouvait aller à la messe sans être bafoué. Il n'en est plus de même aujourd'hui. L'irrégularité n'est pas dans l'armée. Ceux qui affrontent la mort ne pensent pas mourir comme des chiens sur les champs de bataille. (Applaudissements.)

L'amendement a été voté à l'unanimité de 589 votans. Presque tous les républicains se sont abstenus.

La discussion de la loi militaire a été ensuite examinée, et l'Assemblée a décidé de passer à une troisième lecture qui sera la dernière, et ne tiendra que deux ou trois séances.

Nous continuons la publication des divers articles de la loi, tels qu'ils ont été adoptés:

Article 54. Les jeunes gens qui ont obtenu des diplômes de bachelier-ès-sciences; ceux qui font partie de l'Ecole centrale des arts et manufactures, des Ecoles nationales des beaux-arts, du Conservatoire de musique, ou ont été déclarés admissibles aux dites Ecoles, les élèves des Ecoles nationales vétérinaires et des Ecoles nationales d'agriculture; les élèves externes de l'Ecole des mines de Saint-Etienne, de l'Ecole des ponts-et-chaussées, de l'Ecole du génie maritime et les élèves de l'Ecole des mineurs de Saint-Etienne, sont admis avant le tirage au sort, lorsqu'ils présentent les certificats d'études émanés des autorités désignées par un règlement inséré au *Bulletin des lois*, à contracter dans l'armée de terre des engagements conditionnels d'un an, selon le mode déterminé par ledit règlement.

Art. 55. — Indépendamment des jeunes gens indiqués en l'article précédent, peuvent être admis, avant le tirage au sort, à contracter un semblable engagement ceux qui satisfont à un des examens exigés par les différents programmes, préparés par le ministre de la guerre et approuvés par décrets rendus dans la forme d'un règlement d'administration publique.

Ces décrets seront insérés au *Bulletin des lois*. Le nombre des engagements conditionnels d'un an sera fixé chaque année par département et en proportion du contingent.

Art. 56. — L'engagé volontaire d'un an est habillé, monté, équipé et entretenu à ses frais.

Toutefois, le ministre de la guerre peut, exceptionnellement, exempter de tout ou partie des obligations déterminées par le paragraphe précédent, les jeunes gens qui ont donné dans leur examen des preuves de grande capacité et qui justifient, dans les formes prescrites par les règlements, être dans l'impossibilité de subvenir aux frais résultant de ces obligations.

Art. 57. — L'engagé volontaire d'un an est incorporé et soumis à toutes les obligations de service imposées aux hommes présents sous les drapeaux.

Il est astreint aux examens prescrits par le mi-

nistre de la guerre.

Si, après un an de service, l'engagé volontaire ne satisfait pas à ses examens, il est déclaré déchu des avantages réservés aux volontaires d'un an et il reste soumis aux mêmes obligations que les hommes de la première partie de la classe à laquelle il appartient. Dans certains cas, l'engagé volontaire d'un an peut être autorisé à rester une seconde année au service, et si, après cette seconde année, il satisfait aux examens de sortie, il jouit des avantages accordés aux volontaires d'un an. Dans l'un et l'autre cas, le temps passé dans le volontariat compte en déduction du service dû à l'Etat.

Le volontaire qui a commis une faute contre l'honneur, ou des fautes graves et répétées contre la discipline, peut être renvoyé du corps, par décision ministérielle et sur la proposition du chef de corps transmise hiérarchiquement; il perd alors le bénéfice du volontariat et est soumis aux obligations de la première partie de la classe à laquelle il appartient. Dans ce cas, il n'est tenu aucun compte du temps de service passé dans le volontariat, et les sommes payées pour l'entretien restent acquises à l'Etat.

Dans tous les cas, en temps de guerre, il est maintenu au service.

Le temps passé sous les drapeaux, en vertu de l'engagement volontaire, compte dans la durée du service militaire exigé par l'article 37 de la présente loi.

En cas de mobilisation, l'engagé volontaire d'un an marche avec la première partie de la classe à laquelle il appartient par son engagement.

Art. 58. — Dans l'année qui précède l'appel de leur classe, les jeunes gens mentionnés dans l'article 54 qui n'auraient pas terminé les études de la Faculté ou des Ecoles auxquelles ils appartiennent, mais qui voudraient les achever dans un laps de temps déterminé, peuvent, tout en contractant l'engagement d'un an, obtenir de l'autorité militaire un sursis avant de se rendre au corps pour lequel ils se sont engagés. Le sursis ne peut leur être accordé que jusqu'à l'âge de 24 ans accomplis.

Revue des Journaux

Presse.

M. Thiers a reçu les remontrances de son Parlement. Il y a aussi une Fronde en 1872, mais il y manque la popularité du cardinal de Retz et la séduisante beauté de la duchesse de Montpensier. Les Frondeurs modernes sont moins audacieux, plus pratiques, plus patients. On croit à la cour qu'ils pourraient bien se soumettre sans avoir été vaincus par Mazarin; cependant, on raconte que l'un d'eux, qui considérait le portrait en pied de d'Aguesseau, aurait répété à ses collègues, avant de se rendre chez M. Thiers, ces belles paroles de l'illustre chancelier: « Nous devons parler au prince le langage de cette justice et de cette raison dont il ne peut mépriser les conseils, sans faire dégénérer la monarchie en tyrannie. »

Le prince a été, dit-on, fort courtois et il n'a pas répété aux députés du Parlement ce mot si connu de son glorieux prédécesseur: « Messieurs, l'Etat c'est moi. » Il ne l'a pas dit, mais il l'a laissé penser, d'après sa manière d'être. Versailles est un lieu grandiose et dangereux, où il est bien difficile de rester fidèle aux libertés nécessaires. On y vit dans le passé, et en songeant à ce qui n'est plus, on oublie facilement ce qui devrait être. C'est ainsi que nous marchons à la République radicale par les procédés et les allures d'une République royale. En attendant que nous ayons les maîtres incommodes et odieux dont nou-

sommes menacés, nous avons un seul maître. Il peut tout ; il fait tout ! Et quand son Parlement se redresse, Maupéou-Saint-Hilaire est là, prononçant cet arrêt : « Cet sont des factieux ! »

Donc, le roi de la République, comme l'appellent les paysans normands, a tenu son lit de justice. D'ordre exprès, suivant la formule traditionnelle, l'édit royal a été enregistré, et les députés n'ont plus qu'à se soumettre ou à se révolter.

Quand M. Thiers était premier ministre, il gouvernait le roi qui régnait. Aujourd'hui qu'il est président, il entend régner sur l'Assemblée qui gouverne. Aux élections générales, d'où est sortie la majorité, il oppose les élections partielles, qui fortifient la minorité ; aux votes parlementaires qui le gênent, il répond par les votes du suffrage universel qui l'appuient. Les partis monarchiques lui ont donné le pouvoir, et les partis républicains le lui conservent. Elu par les premiers, il est entraîné par les seconds. En sorte que, dans cette situation sans précédent, tout est contradiction et confusion.

Liberté.

La démarche extra-parlementaire des membres de la droite et du centre droit auprès du président de la République a été désapprouvée généralement. Quand un parti se pique d'être observateur scrupuleux des usages parlementaires, c'est à la tribune, et non ailleurs, c'est à la face du pays qu'il expose ses griefs, qu'il formule ses prétentions.

M. Thiers s'est prononcé énergiquement contre toute restauration monarchique et a proclamé la nécessité de consolider la République au lieu de la détruire.

Cette affirmation de la République a dû évidemment provoquer la retraite des délégués et accentuer le différend entre M. Thiers et la majorité.

M. Thiers, toutefois, est allé trop loin, et, à notre avis, il aurait dû songer que derrière les délégués du parti monarchique existe tout un parti libéral conservateur dévoué à la République, ennemi des restaurations dynastiques qui, sans partager les passions de la droite et du centre droit, ne voit pas sans appréhension M. Thiers sacrifier l'avenir aux nécessités du présent et paraphraser par ses actes, par ses compromis, le mot de Louis XV : Après moi la fin du monde.

Ainsi le président de la République paraît avoir admis, dans la conversation d'hier, que la France pourrait tomber sans grands dommages pour elle sous le joug du parti radical : « La Suisse, a-t-il dit, a traversé des phases radicales, et s'en est tirée saine et sauve. »

Chaque peuple a son tempérament, et le radicalisme suisse n'a rien qui puisse être comparé au radicalisme de M. Ranc et autres chefs de la Commune. D'ailleurs, si quelques cantons sont voués en Suisse au radicalisme, jamais, même au lendemain de la victoire du *Sonderbund*, le gouvernement fédéral n'a appartenu au parti jacobin, au parti de la dictature révolutionnaire.

Non, la France ne peut admettre qu'elle puisse repasser sous le joug avilissant de la dictature révolutionnaire, et l'optimisme de M. Thiers à ce propos, causera, nous en sommes convaincu, une sensation pénible dans le pays.

Le triomphe du parti radical, c'est la Commune et son exécrable tyranie fonctionnant dans toute la France ; et nous n'arrivons pas à comprendre que M. Thiers en puisse parler avec autant de désinvolture.

Nous ne sommes pas de ceux qui évoquent le spectre rouge pour intimider les bourgeois ; les craintes vagues et indéfinies sont les plus ridicules de toutes ; mais quand on voit le danger, il faut le conjurer à tout prix.

Patrie

Nous n'avons jamais fondé grande espérance sur la démarche que les représentants de la droite et du centre droit s'étaient résolus à faire auprès de M. Thiers. L'événement ne justifie que trop nos prévisions. Absolument circonvenu et dirigé par le détestable et funeste entourage qui s'est formé autour de lui, M. Thiers a accueilli avec une froide politesse les délégués du grand parti qui, au nom de la France, l'avait, en février 1871, élevé à ce poste où il est encore aujourd'hui, groupe important dont alors il sollicitait le suffrage et le secours ; il a combattu les arguments des députés, nié la justesse de leurs vues et la réalité de leurs craintes ; il les a enfin laissés

partir sans vouloir accéder à aucune de leurs demandes, sans laisser prévoir même qu'un jour, et dans certaines éventualités, il pourrait se rapprocher de ceux qui, pendant sa longue carrière, avaient été ses amis politiques.

Après l'entrevue d'hier, la droite et le centre droit ne peuvent se dissimuler qu'ils deviennent « l'Opposition. »

Pour notre part, nous préférons cette situation plus nette et plus tranchée. Si cette opposition reste majorité, elle comprendra qu'elle n'a plus de ménagements à garder avec des ministres qu'elle a supportés jusqu'ici par esprit de conciliation, qui l'ont toujours trompée cependant, et qui aujourd'hui deviennent ses adversaires avoués. Il faut croire dès lors qu'elle aura l'énergie de les renverser. Si, au contraire, ce qui est possible, grâce aux manœuvres trop naturelles que tentera le cabinet, grâce aux défections que tout gouvernement parvient à provoquer dans les rangs d'une opposition ; si, au contraire, la droite et le centre droit deviennent minorité, cette minorité pourra peut-être, si elle le veut, rendre encore à la France plus de services qu'elle ne lui en a rendus dans la situation ambiguë où elle se trouvait placée jusqu'ici.

Pays.

La question se réduit à ce dilemme : ou les députés de la droite et du centre droit représentent effectivement la majorité réelle de l'Assemblée, ou ils ne la représentent pas.

S'ils constituent la majorité vraie, ils ont le droit et le devoir d'imposer leur opinion à M. le Président de la République.

Mais, si cette majorité n'est qu'une majorité fictive, qu'une majorité d'occasion, qu'une majorité qui ne se dessine nettement que sur des questions secondaires, oh ! alors, elle n'a qu'une chose à faire, s'incliner et s'avouer définitivement battue.

Qu'elle commande, si elle est la plus forte, et qu'elle obéisse si elle est la plus faible.

Elle ne sortira pas de ce raisonnement absolument pratique.

Ce qu'elle a donc de mieux à faire en ce moment, c'est de sonder ses reins, de tâter ses muscles et de se compter. Puis elle agira en maîtresse ou en esclave, suivant ce qu'elle aura constaté.

En tous cas, la démarche que vient de faire la Majorité, ne peut que l'honorer grandement aux yeux de ses amis et aux yeux de ses adversaires. C'est le premier acte de virilité, le premier élan d'initiative qu'elle ait osé se permettre contre l'omnipotence du Président de la République et contre les tendances républicaines du gouvernement actuel. En admettant qu'elle ait le dessous dans le débat qui vient de s'engager, elle aura toujours le mérite d'avoir tenté de relever son prestige et d'avoir défendu sa dignité.

Français.

Les divers groupes de la droite et du centre droit ne cherchent pas à détruire les institutions actuelles, mais, sur le terrain conservateur et parlementaire, ils ne se croient plus obligés aux ménagements, aux concessions qui avaient marqué jusqu'ici leurs relations avec M. Thiers. Ils considèrent désormais le gouvernement non plus comme la représentation de leurs idées, mais comme la représentation des idées du centre gauche et de la gauche, et si les circonstances les y obligent, ils sauront agir en conséquence.

Seront-ils, dans cette situation nouvelle, majorité ou minorité ? La réponse à cette question dépend principalement de la conduite que vont suivre les éléments conservateurs du centre gauche. Ce qui nous revient du travail qui s'accomplit dans ce groupe parlementaire nous permet de croire que le gouvernement et la gauche se font à ce sujet de singulières illusions. Si, comme nous n'en doutons pas, les chefs de la majorité ont la sagesse de se placer toujours sur le terrain exclusivement conservateur et parlementaire, et de n'éveiller aucun soupçon sur la sincérité avec laquelle ils acceptent le régime actuel, nous ne doutons pas qu'une partie considérable du centre gauche ne fasse cause commune avec eux.

Quoi qu'il en soit, que les conservateurs soient la majorité ou la minorité, nous ne comprendrions pas que le gouvernement ne fût pas préoccupé de cette situation nouvelle. Croit-on qu'il soit indifférent qu'aux yeux du pays, le gouvernement apparaisse désormais séparé de tous les représentants du parti conservateur et uni à la gauche ? Jusqu'à présent on vivait sur une équivoque ; cette équivoque fai-

sait le malaise des esprits, mais elle faisait aussi auprès de la masse peu éclairée la force du gouvernement ; il y avait deux manières pour M. Thiers de faire cesser l'équivoque : ou en revenant aux conservateurs, ou en manifestant clairement son intention de rester avec la gauche. Il a choisi ce dernier parti. Les conséquences ne tarderont pas à se faire sentir. On dit que M. Thiers était « rayonnant » au sortir de l'entrevue. Ou bien il dissimulait ses véritables sentiments, ou bien il était sous l'empire d'une illusion qui nous étonne de la part d'un esprit aussi perspicace.

Union.

M. Thiers a terminé son entretien avec les délégués de la droite et du centre droit, par des considérations sur la confiance qu'inspirait son gouvernement aux puissances étrangères : à l'entendre, les représentants de l'Europe témoignent tous le plus vif désir de voir se consolider en France le régime actuel. Les délégués l'ont écouté en silence ; un sentiment de courtoisie les empêchait de contredire ses affirmations naïves ; mais l'un d'eux a pensé que, si la vérité pouvait blesser M. le Président, un mot fin et spirituel l'obligerait à l'entendre : « Vous nous parlez de la confiance que vous expriment tous les hommes politiques de l'Europe, a dit M. le duc de Bisaccia. Eh bien, monsieur le président, dernièrement mon beau-père, M. le prince de Ligne, auquel vous lie une ancienne amitié, dînait à l'hôtel de la présidence ; pendant la soirée il causa longtemps avec vous ; le lendemain il partait pour Bruxelles, et savez-vous quelle fut la conclusion qu'il tira de sa conversation avec vous, et de ses observations pendant son séjour en France ? Il emportait à l'étranger les bijoux et l'argenterie de sa femme. »

L'argument ne manquait ni d'esprit ni d'à-propos ; M. le président essaya de sourire, mais son dépit était visible.

Gazette de France.

Considérant le pacte de Bordeaux comme la Charte qui réglait les rapports du gouvernement avec l'Assemblée, les députés de la droite et du centre droit ont été chez M. Thiers lui rappeler les conditions de ce pacte qui se formulait par ces mots, prononcés par M. Thiers lui-même : « La trêve des partis, l'union des opinions conservatrices jusqu'au jour où la France prononcera sur ses destinées. »

Les conservateurs ont cru qu'il importait au salut du pays d'aller dire à M. Thiers : Prenez garde, vous inclinez à gauche ; vous manquez aux engagements pris à Bordeaux ; vous faites de la politique de parti, alors que vous avez promis de rester impartial et pour ainsi dire désintéressé dans la question de la forme de gouvernement.

Les conservateurs ont fait cette démarche dans le but d'éviter, si cela était encore possible, une discussion publique sur la politique du gouvernement.

M. Thiers n'a rien compris à cette démarche si conciliante, ou du moins il n'a pas voulu y répondre, comme il lui était si facile de le faire, en promettant qu'il rentrerait, enfin, dans les conditions régulières d'un gouvernement constitutionnel parlementaire.

M. Thiers paraissait dominé par cette seule pensée qu'il a la mission de défendre, de consolider la République. Personne ne lui disait un mot de la République ; il en a parlé comme s'il répondait à une préoccupation intime et qui l'obsède.

L'Agence Havas, qui reçoit les communications du cabinet de M. Barthélemy Saint-Hilaire, a mis en circulation les paroles suivantes qu'aurait prononcées M. Thiers :

« J'ai accepté la République à Bordeaux ; j'ai engagé mon honneur à la consolider. Ce n'est pas assez de ne rien faire contre elle ; il faut encore aider à la fonder. »

Ainsi, il ne faut pas se le dissimuler, c'est parce que M. Thiers veut établir la République, qu'il détruit le pacte de Bordeaux, rompt la trêve des partis. C'est pour consolider la République qu'il renonce à cette situation de chef des conservateurs, que lui avaient faite vingt-sept élections au 8 février !

La destinée de ce pays est vraiment douloureuse.

M. Thiers pense-t-il vraiment que la France est devenue, tout à coup, républicaine au point de faire le sacrifice de son repos pour la gloire de la République ? On le trompe quand on lui fait croire cela.

Ordre.

Tout projet d'union conservatrice exaspère les radicaux, et c'est bien naturel. Ils savent qu'ils ne sont dans le pays qu'une minorité insignifiante, si on les compte, et infime, si on les pèse. Ils savent que s'ils n'ont pas pour eux le nombre, ils ont encore moins la valeur ; ils savent que la valeur et le nombre sont acquis d'avance à l'union conservatrice. On ne doit donc pas s'étonner de les trouver si fort en colère à la moindre idée d'une alliance entre les divers groupes du grand parti conservateur. Habités à mesurer le dépit qu'ils éprouvent à la grossièreté des injures qu'ils nous adressent, nous avons lieu d'être fort satisfaits.

Gazette des tribunaux.

A la suite de mandats décernés par le parquet militaire, un certain nombre d'arrestations ont été opérées.

Une feuille radicale déclare quelle reçoit à ce sujet de nombreuses plaintes, et regrette des mesures « qui arrivent à faire condamner les soldats les plus modestes et les moins dangereux de la Commune. » Cette feuille sera sans doute rassurée sur les plaintes qu'elle reçoit en apprenant que des accusations d'assassinat et d'incendie ont motivé plusieurs de ces arrestations.

Le même journal signale avec regret l'arrestation d'un certain nombre d'individus mis une première fois en liberté à la suite d'ordonnances de non-lieu.

Il est vrai qu'un certain nombre d'arrestations de ce genre ont été faites. Mais le retour des pontons ne saurait être une immunité en matière de délits de droit commun. Or, il n'est peut-être pas sans intérêt de constater que, depuis plusieurs mois, les individus dont parle la feuille que nous citons, figurent pour plus d'un tiers dans le nombre de ceux qui sont arrêtés chaque jour pour vols, rixes, rébellion, etc.

Paris-Journal.

Un journal qui a eu de l'importance et qui a fait beaucoup de mal en son temps, — un journal qui a tout perdu en perdant l'empire et M. Havin, excepté l'esprit qu'il n'a jamais eu, le *Siècle*, pour l'appeler par son nom, a baptisé, tout parfait payen qu'il est, les conservateurs. Il les appelle : le parti des âmes en peine. Il va sans dire que, dans sa bouche, ce sobriquet est plein d'ironie et de dédain. Nous le trouvons bon, honorable et nous l'acceptons pour les hommes d'ordre dans les rangs desquels nous combattons. Oui, les conservateurs sont bien des âmes en peine, et nous croyons qu'à moins de n'avoir point d'âme, il leur serait bien difficile d'être autre chose, dans le désarroi présent de la patrie telle que l'invasion, le 4 septembre, le 18 mars et l'Essai loyal revu et corrigé par M. Rivet nous l'ont faite et que les conservateurs l'ont, hélas ! laissée faire.

Les âmes en peine que raille le *Siècle* ont les qualités de leurs défauts. Elles aiment la France ; c'est même cette corde sensible du patriotisme, exploitée habilement, qui leur a fait commettre leur faute-mère ; au rebours des républicains de profession qui, depuis le 4 septembre, selon la tradition du parti, n'avaient pas cessé une heure de sacrifier la patrie à la République, les royalistes, plus généreux que prévoyants, ont mal servi la patrie par trop d'amour pour elle, — et par une espèce d'effort de désintéressement, coupable en politique, beau peut-être en morale ; ils n'ont pas fait la monarchie, dont ils sentaient la nécessité, espérant par là se montrer plus dégagés de l'esprit de parti.

Aujourd'hui, en présence des mauvais fruits de leur abstention, la lumière se fait chez eux ; leurs yeux se dessillent, et ils comprennent où ils vont, où on les a conduits. Sur le bord du précipice, on peut encore se sauver par un vigoureux effort. Cette Assemblée, à laquelle il n'a peut-être manqué qu'un politique capable de tenir tête à M. Thiers pour mériter une grande place dans l'histoire, car toutes les vertus sont représentées dans ses rangs, ne peut plus se faire aucune illusion. Aussi, elle s'agite et ferment. Elle comprend qu'elle ne peut pas délivrer la France des Prussiens pour la laisser tomber aux mains d'autres barbares nés sur notre sol, mais qui ne reculeraient pas devant le parricide pour assouvir leur soif de pouvoir et de jouissances.

Ces âmes en peine que le *Siècle* dédaigne sentent du moins les fautes qu'elles ont com-

mises et travaillent aujourd'hui à en diminuer les conséquences. Puissent-elles réussir ! La France conservatrice, que l'Assemblée a plus d'une fois déçue et qui a vu glisser entre ses mains les destinées de la patrie, assiste aujourd'hui à ses efforts avec anxiété, sinon avec confiance.

INFORMATIONS

Nous lisons dans l'Univers les nouvelles d'Espagne suivantes :

Les nouvelles générales sont de plus en plus favorables à la cause de Charles VII. En Navarre comme en Catalogne, les armes et les munitions arrivent ; la Navarre et les provinces basques comptent aujourd'hui 12,000 hommes armés, la Catalogne 8,000, et les autres provinces réunies de 6 à 8,000. Dès que les armées attendues prochainement seront arrivées, on pourra évaluer à 30,000 hommes les forces de don Carlos.

En Catalogne, le mouvement suit son cours ascensionnel ; il devient général dans la province de Gérone. Il court ici des bruits de toute sorte de l'arrivée plus ou moins certaine de personnes très marquantes.

En Catalogne, les succès des carlistes continuent, et ils sont aussi nombreux que les combats ; dans la province de Barcelone, l'inséparable général Tristany vient encore de triompher des amédéistes dans une rencontre fort sérieuse, qui a eu lieu avant-hier à Arbucia. Le général Tristany avait avec lui 400 hommes et la colonne amédéiste, forte de 350 hommes se composait de cinq compagnies du régiment de la reine, commandées par le colonel. La lutte a été longue et acharnée, mais les succès des carlistes ont été deux cents hommes hors de combat, tués, blessés ou prisonniers, et parmi les tués, leur colonel et 11 officiers.

Avant-hier soir, une dépêche arrivée au quartier-général de Barcelone annonçait qu'une grande bataille se livrait en Navarre à ce moment ; hier, on a reçu par une autre voie la nouvelle certaine que cette bataille très-importante a été complètement gagnée par les carlistes. On dit même que Morionès, honteux de sa défaite, aurait quitté furtivement les débris de son armée.

La Gazette d'Augsbourg du 15 juin nous rapporte un petit fait *italo-prussien* qui ne manque pas de figure.

L'empereur Guillaume, ayant demandé au prince Humbert de lui donner sa photographie, le Piémontais la lui envoya, ornée de cette dédicace : « A. S. M. l'empereur des Allemands, roi de Prusse, son HUSSARD (*sein hussar*), HUMBERT. »

Ce présent crasseux d'une photographie est conforme aux usages du temps, et fait voir que les têtes à couronne se prêtent facilement aux malpropétés de l'égalité moderne ; mais la légende autographe du prince Humbert caractérise vraiment la couronne et le caractère des princes de la jeune Italie : Par bassesse, il se dit hussard du Prussien ; par vanité, il ne dit pas laquais.

Avec un peu plus de littérature, il aurait trouvé le mot et le joint de la situation ; il aurait mis *heiduque*. L'heiduque ou chasseur est un soldat qui monte derrière la voiture, un laquais à plumes ou à coutelas.

Quant à nous, France, il nous en a coûté plusieurs batailles et plusieurs sacrilèges pour confectionner ce personnage, beau-frère du prince Jérôme-Napoléon, allié de la République française, spoliateur de l'Eglise catholique, et hussard (par derrière) du roi de Prusse.

(Univers.)

Chronique locale et méridionale.

Commission départementale.

Séance du 14 juin 1872.

Présidence de M. Roques, président.

Etaient présents : MM. Roques, Brugalières, Theillard, Cambres, de Verninac et Laborie, secrétaire. M. le Préfet assiste à la séance.

La Commission approuve les ordonnances de dé-

léation du mois de mai 1872 qui lui sont soumises par M. le Préfet.

Elle accorde 1° une somme de 200 fr. à la commune de Vire, pour réparation à son cimetière ;

2° A la commune d'Anglars-Juillac une somme de 65 fr. pour réparation à son presbytère ;

3° A la commune de Carayac 100 fr. pour achat d'un mobilier scolaire ;

4° A la commune de Pontcirq 100 fr. pour réparation à son presbytère.

Elle ajourne, jusqu'à production de documents complets, les demandes de secours formées par les communes de Marcihac, St-Chamarand, Labastide-du-Vert.

Elle repousse les demandes de secours formées par les communes d'Anglars et de Floressas, tant à cause de l'insuffisance des documents fournis à l'appui de ces demandes, que parce que les deux communes ont déjà, en 1871 reçu : celle d'Anglars, la somme de 300 fr. à titre de secours pour équilibrer son budget ; celle de Floressas également, 300 fr. pour réparation à la maison d'école.

Les divers secours accordés devront être pris sur le crédit de 5,000 fr. alloué au budget départemental 1872, pour travaux et réparations d'églises et autres édifices communaux, acquisition, etc.

La Commission approuve, conformément à l'avis de M. l'agent voyer en chef, 1° le tracé indiqué en rouge sur le plan du chemin vicinal ordinaire, n° 2, de Mercuès à Laroque-des-Arcs ; 2° la rectification indiquée en bleu sur le plan et comprise entre les profils 37 et 39, du chemin vicinal ordinaire, n° 4 de Pradines à Mercuès, sur le territoire de la commune de Pradines.

La Commission fixe au 18 juillet prochain, le jour de la prochaine réunion.

La séance est levée à 5 heures 1/2.

Pour le secrétaire empêché,

Signé : Ch. DE VERNINAC.

Les assises du département du Lot, pour le troisième trimestre de 1872, s'ouvriront à Cahors, le 19 août prochain, sous la présidence de M. Audidier, conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

MM. Izarn et Dorrien, juges au tribunal de première instance de Cahors, sont nommés assesseurs.

Le ministre de la guerre vient de rappeler par une note les prescriptions du décret du 17 septembre 1871 portant que les sous-officiers et soldats en permission n'auront droit à aucun rappel de solde.

Le ministre de la guerre vient d'envoyer à MM. les généraux commandant les divisions territoriales et actives, les chefs de corps de toutes armes, le règlement provisoire pour l'organisation de l'enseignement gratuit et obligatoire de l'escrime dans l'armée.

La cour de cassation, chambre criminelle, présidée par M. Faustin-Hélie, vient de rejeter le pourvoi de Francisco Beltran, le meurtrier d'Enjaccia, condamné à mort par la cour d'assises de la Haute-Garonne, le 23 mai 1872.

L'orage d'hier soir a quelque peu contrarié les feux traditionnels de la saint Jean. Dès la nuit on voyait d'immenses bûchers brûler sur les places des divers quartiers de la ville et sur les montagnes environnantes. Malheureusement la rafale est survenue, et les brasiers éteints et dispersés au loin, ont fait place aux détonations fulgurantes de la foudre.

Ecole des maîtres-ouvriers mineurs d'Alaix (Gard.)

Les examens des candidats à l'école des maîtres-ouvriers mineurs d'Alaix (Gard), auront lieu dans tout le département du Lot, du 16 au 25 août prochain.

Les candidats nés ou domiciliés dans les arrondissements de Figeac ou de Gourdon, devront avant le 20 juillet prochain, adresser leur demande au Sous-Préfet de leur arrondissement qui désignera l'examinateur devant lequel ils auront à subir l'examen préalable.

Les candidats nés ou domiciliés dans l'arrondissement de Cahors devront adresser leur demande au Préfet.

Le programme indiquant les conditions d'admission aux examens, ainsi que les connaissances exigées est déposé à la Préfecture (bureau des travaux publics), où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir.

A partir de ce jour, l'exercice du tir de la garnison commencera aux jours fixés à 4 heures du matin au lieu de 6 heures, et le soir aux heures ordinaires.

Dimanche, 23 courant, vers 5 heures du soir les sieurs Cassagne, Pierre, jardinier, et Marmiesse, Antoine, peintre, ont retiré du Lot, en face de l'île, près Cabessut, le corps du jeune Vinel, Théodore, âgé de 12 ans, qui s'était noyé par imprudence.

Après les constatations légales faites par M. le Commissaire de Police et M. le docteur Faurie, le corps de cet infortuné a été remis à sa famille.

Bulletin Vinicole

On écrit du Bordelais :

La température est sensiblement meilleure, elle est même excellente depuis quatre jours et la vigne prend une verdure de bon aloi.

Quelques rares traces de floraison se produisent sur les cépages les plus hâtifs et dans les meilleures expositions, mais en général, le retard est toujours bien évident et beaucoup de bourgeons qui ont poussé en retard ont donné des mannes qui sont encore loin de la fleur. Il y a donc une très grande irrégularité dans la végétation de la vigne. Il est vrai qu'une belle et chaude température, bien soutenue, peut niveler tout cela.

On écrit de Pay-de-Dôme :

Nous sommes entrés franchement dans une période de beaux jours qui nous a fait oublier les mauvais.

La récolte des vignes qui ont pu échapper à la gelée promet d'être bonne. La chaleur intense qui règne depuis une quinzaine, active singulièrement la végétation. Aussi il faut voir la vigne pousser à vue d'œil, le raisin lever gaillardement la tête et prendre des forces, aux baisers d'un soleil brûlant.

La floraison promet de se faire dans d'excellentes conditions.

On écrit des Charentes :

Les vignes ont enfin le temps qu'il leur aurait fallu depuis plus d'un mois : une chaleur tropicale succède à un temps presque glacial, aussi pousse-t-on les travaux du binage avec vigueur, car la vigne va devenir très forte en bois, et il serait difficile de labourer sans faire de mal aux ceps.

On écrit du Midi :

Nîmes, 20 juin.

Les vignes continuent leur ascension ; elles sont superbes dans la plaine et dans tout le littoral. La maladie, ou bien l'attaque du « phylloxera » n'est pas encore bien sensible. Des moyens curatifs sont à l'étude ; il faut espérer qu'avant peu des expériences internes auront raison de ce fléau.

L'intensité du « phylloxera » semble se localiser de préférence dans les calcaires qui se trouvent entre la Drôme et la Durance ; là, toute la ligne du chemin de fer offre un véritable désastre.

Dernières nouvelles

Rome, 22 juin,

Le Pape a reçu 2,000 Italiens représentant le diocèse de l'Italie.

Le docteur Crequadermi, de Bologne, après avoir offert au Pape 50 mille francs, lui a lu une adresse :

« Votre présence, a répondu le Saint-Père, confond les détracteurs de la papauté. Ils disaient que le Pontife avait oublié l'Italie, bénie autrefois par lui. Le Pape voit qu'il est toujours aimé. »

Je bénis encore l'Italie, non ces hommes qui répandent la corruption, usurpateurs des droits de l'Eglise, ennemis de Dieu ; mais je bénis les Italiens restés fidèles à leurs devoirs. »

Paris, 24 juin, 10 h., matin.

La conclusion des négociations avec l'Allemagne paraît imminente.

On assure que le gouvernement proposera un impôt de 30 millions sur le sel, de 30 millions sur les bouilleurs de crû ; 1/2 décime sur les quatre contributions équivalent à une cinquantaine de millions.

Resterait donc seulement une dizaine de millions à demander aux matières premières pour trouver les 120 millions nécessaires à l'équilibre du budget.

Versailles, 23 juin 1872.

On parle de M. Ricard pour remplacer au ministère des travaux publics M. de Larcy.

M. Jules Simon est parti aujourd'hui pour Blois, où il va présider un congrès d'archéologie.

La Commission de l'armée a accepté l'introduction dans le texte de la loi, du principe de la liberté religieuse qui a été l'objet de l'amendement du baron Chaurand. La loi spécifiera que des règlements ministériels assureront aux soldats la liberté de remplir leurs devoirs religieux.

On a beaucoup remarqué, hier, une longue conversation entre M. Thiers et M. Casimir Périer. On assure que l'ancien ministre de l'intérieur joue le rôle de conciliateur entre le président de la République et le centre droit. On a aussi remarqué une cause-rie assez prolongée entre M. Thiers et le comte Daru.

Un journal raconte que M. Thiers aurait dit, à la suite de l'incident de jeudi, qu'il allait s'installer avec le gouvernement à Paris. Cette nouvelle est dénuée de tout fondement.

Aucune date n'est encore définitivement arrêtée pour la grande revue militaire qui devait avoir lieu le 30 juin.

Versailles, 24 juin 1872.

L'Assemblée commence aujourd'hui la discussion des nouveaux impôts. Vous savez que le déficit du budget est d'environ 120 millions. On assure que le gouvernement proposera : 1° Une augmentation de l'impôt du sel évaluée à 30 millions ; 2° Un décime et demi sur les quatre contributions, qui produirait 48 à 50 millions ; 3° L'exercice sur les bouilleurs de crû dont le rendement présumé serait de 30 millions. On aurait ainsi un total de 108 à 110 millions et il ne resterait plus à demander que 10 à 12 millions à l'impôt des matières premières pour réaliser enfin l'équilibre du budget. On s'attend pour la séance d'aujourd'hui à une communication de M. de Goulard sur ce sujet. J'ajoute que les projets que je viens de vous indiquer paraissent rencontrer un accueil favorable, et qu'on peut espérer, en présence des nécessités financières qui pèsent sur le pays, de voir la droite faire le sacrifice des répugnances que lui inspire l'établissement de toute nouvelle charge sur la propriété foncière, en même temps que la gauche ferait le sacrifice de ses répugnances pour l'impôt du sel. En 1847, l'impôt du sel (30 fr. les 100 kil.) rendait environ 70 millions. Aujourd'hui (10 fr. les 100 kil.) il rend plus de 30 millions. M. Rouveure, député de l'Ardèche, avait proposé de revenir au droit de 30 fr. Le gouvernement prendrait une moyenne et proposerait 20 fr. On est assez généralement d'avis, parmi les hommes compétents que ce droit de 20 fr. ne ferait pas diminuer sensiblement la consommation et procurerait au trésor 30 millions de plus que le droit actuel de 40 fr.

Versailles, 24 juin 1872, 5 h 15.

L'Assemblée est très émue par les projets d'impôt du gouvernement. La droite et le centre droit qui se sont séparés de M. Thiers sur le terrain politique, vont encore s'en séparer sur la question de l'impôt de l'augmentation du sel et de l'impôt foncier. Cette augmentation sera formellement repoussée par eux, et si elle est adoptée, ce sera la faute des républicains de la gauche et du centre gauche.

M. de Goulard a déposé les vœux financiers du Gouvernement :

- 1° Impôt sur les matières premières ;
 - 2° Un décime et demi sur les quatre contributions directes ;
 - 3° Un décime sur le sel ;
 - 4° Répression des violations de la loi, en ce qui regarde les bouilleurs pour les alcools.
- La droite et le centre droit s'irritent profondément, en entendant cette nomenclature.
- Les impôts proposés produiraient 191 millions.

Bourse de Paris.

Paris, 25 juin 1872, soir.

Rente 3 p. %	54,10
— 4 1/2 p. %	77,25
— 5 p. %	85,20

Annonces

Crédit Foncier de France.

Emission à 470 fr. d'Obligations foncières de 500 fr. 5 %. — Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 % à 5, 6, 7, 8, 9 ou 10 ans d'échéance. — On souscrit, à Paris, au Crédit Foncier de France, rue neuve des Capucines n° 19; — dans les départements : aux recettes des Finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit Foncier.

LE TOUR DU MONDE

Nouveau Journal hebdomadaire des voyages

Publié sous la direction de N. Edouard Charton

AVIS DES ÉDITEURS

La publication du *Tour du monde*, que les éditeurs avaient dû interrompre au mois de septembre dernier, à la suite de nos premiers désastres, a repris son cours, le 18 juin 1871, par la mise en vente de la livraison 560. — A dater de ce jour-là et jusqu'à fin décembre prochain, c'est-à-dire jusqu'à l'achèvement de la onzième année, il paraîtra une livraison seulement par quinzaine, le Samedi; mais, à partir de janvier 1872, la publication redeviendra hebdomadaire comme avant.

L'impossibilité de regagner le temps perdu, en publiant plusieurs livraisons par semaine; la crainte aussi d'imposer les souscripteurs, en leur demandant trop à la fois, a déterminé les éditeurs à adopter cette modification temporaire dans la périodicité de leur journal. Le onzième volume en cours de publication portera la date de, 1870-1871.

Les abonnés, servis directement par la poste, n'ont point à se préoccuper de cette mesure;

ils recevront un nombre de livraisons proportionné à la durée de leur abonnement.

L'AUTOGRAPHE

ÉVÉNEMENTS DE 1870-1871.

On se souvient du succès de l'*Autographe*. Les événements terribles qui viennent de se dérouler depuis un an ont fourni à M. H. de Villemessant les éléments d'une nouvelle série de cette publication, qui est appelée à exciter une vive curiosité.

L'abonnement est de vingt-cinq francs. — Pour recevoir franco, à domicile, des numéros de l'*Autographe*, envoyer autant de fois soixante centimes en timbre-poste qu'on en désire d'exemplaires, à M. H. de Villemessant, 3, rue Rossini, à Paris.

JOURNAL DES DEMOISELLES

(40^e année.)

1, BOULEVARD DES ITALIENS

ANNÉE 1871

Exceptionnellement les abonnements partent du mois d'Avril pour finir en Décembre (neuf mois).

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Edition mensuelle..... 9 fr. »
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures 13 fr. 50
Edition bi-mensuelle avec 48 gravures et 24 grandes feuilles de patrons... 18 fr. »
Edition hebdomadaire LA PLUS COMPLÈTE. 8 fr. 50 par trim.
6 MOIS, 46 FR. — 9 MOIS, 52 FR. — UN AN, 52 FR.

Envoyer un mandat de poste ou une valeur à vue.

Toute personne qui en fera la demande recevra un numéro spécimen.

Le *Temps* annonce qu'il donne à tous ses abonnés nouveaux tout ce qui a paru du beau roman de Georges Sand: *Nanon*, dont il poursuit et va terminer la publication, et en même temps l'analyse complète (avec repro-

duction des principales dépositions) de l'enquête parlementaire sur les événements du 18 mars. — Bureaux: Faubourg Montmartre, 10. — Trois mois, 17 fr.

AMÉRIQUE CENTRALE

Les journaux ont annoncé que le général Medina, président du Honduras, avait dû céder la place au général Lopez, ancien vice-président de cette République.

L'ordre et la tranquillité règnent dans le pays. Le commerce et les travaux publics ont déjà repris un nouvel essor.

La cause du coup d'Etat qui vient d'avoir lieu dans l'Amérique Centrale n'est autre que le désir général du maintien de la paix et de l'autonomie actuelle.

On redoutait les conséquences des idées du président Medina. On craignait que, sous prétexte d'établir l'union fédérative des cinq Républiques, il ne voulût créer l'unité à son profit.

Le San-Salvador et le Guatemala, qui, pas plus que le Nicaragua et Costa-Rica, ne voulaient être absorbés par le Honduras ont prêté leur concours au général Lopez pour conserver leur indépendance.

Lopez, en renversant Medina, n'a fait que réaliser le vœu des populations du Honduras et des Etats voisins.

C'est ce qui explique comment cette révolution s'est accomplie sans effusion de sang.

Les tendances ambitieuses de Medina avaient semé l'inquiétude dans les esprits, et les nominations diplomatiques en Europe qu'il avait faites pour soutenir ses projets avaient porté au comble le mécontentement du pays.

Aussi le général Lopez a-t-il été accueilli avec la plus entière confiance.

Le nouveau président est beau-frère de don Carlos Gutierrez, ministre de Honduras à Londres, et comme l'un et l'autre ont de tout temps favorisé le Chemin de fer Interocéanique, il est hors de doute que cette grande œuvre sera prochainement placée sous la garantie collective des gouvernements unis de l'Amérique Centrale.

EMPRUNT DU GOUVERNEMENT DE HONDURAS 1869

Le public est prévenu qu'à partir du lundi, 24 courant, le coupon semestriel, n° 7, des obligations Honduras 1869, à l'échéance du 1^{er} septembre prochain, sera payé tous les jours, de dix heures du matin à 4 heures du soir, à l'agence financière du gouvernement, 42, rue de la chaussée d'Antin, Paris, à raison de 10 fr. chaque, sans aucune déduction.

Le prochain tirage de 4.110 obligations remboursables à 300 fr. aura lieu, le 1^{er} août prochain.

Paris, le 20 juin 1872.

L'Agent financier du Gouvernement de Honduras,

Emile SEEGMANN.

LA POUPEE MODELE

(8^e année)

1, Boulevard des Italiens.

Ce journal est le plus instructif, le plus amusant et le meilleur marché des publications destinées aux petites filles. — Gravures colorées, images à découper, petits travaux faciles à exécuter, surprises, etc.

EXCEPTIONNELLEMENT ANNÉE 1871

Les abonnements commencent de Mars pour finir en Novembre (neuf mois).

Chemin de fer d'Orléans.

SERVICE D'ÉTÉ.

DE CAHORS A LIBOS.

tab. 1	Omnibus mixte	Poste mixte	Omnibus mixte
Cahors. — Départ.....	5h10	12h25	5h40
Mercuès.....	5 28	12 47	5 58
Parnac.....	5 43	1 7	6 7
Luzech.....	5 53	1 20	6 16
Castelfranc.....	6 10	1 43	6 37
Puy-l'Evêque.....	6 24	2 0	6 49
Duravel.....	6 36	2 14	6 58
Soturac Tonzac.....	6 47	2 27	7 7
Fumel.....	7 1	2 44	7 19
Monsempron-Libos. — Arrivée.	7 7	2 51	7 26

Pour tous les extraits et articles non signés A. La jto.

En Vente chez tous les libraires
LES RURAUX

(Dipogue entre un Maire et un Candidat à la députation.)

Brochure politique de 40 pages

par Léon VALÉRY, de Lalbenque

20 centimes.

ENVOI FRANCO PAR LA POSTE

: 25 centimes.

En vente à la Librairie J.-U. CALMETTE, à Cahors

LA QUESTION MILITAIRE EN 1871

Par M. le Baron d'AUPIAS de BLANAT

Brochure grand in-8° de 412 pages..... 1 fr.

A. BERGON ET C^{ie}

Tailleurs, rue des Boulevards, à Cahors.

Préviennent les pères de famille qui ont des enfants au Lycée, qu'ils se chargent de fournir le costume complet, avec képi, col et gants, à prix réduit. SAVOIR : Pour la 1^{re} et 2^e tailles, 70 fr. — Pour la 3^e et 4^e tailles, 60 fr.

1^{er} 50 LE FLACON DÉSINFECTANT ANTI-PUTRIDE **PHÉNOL-BOBŒUF** 3^e 50 LE LITRE NÉMOSTATIQUE INSECTICIDE

GUÉRIT : Brûlures, Coupures, Piqures, Morsures venimeuses, Maladies de peau (dartres, etc.), Epidémies (petite vérole, choléra, etc.) Chez les ANIMAUX, il guérit : PESTE BOVINE, Couronements, Démangeaisons, Roux-vieux, Gale, Drapaud, Javari, Piétra, Pèpie, Sang-de-rate, Typhus, etc. Il assainit : Ecuries, Poulaiers, Colombiers, Chenils, etc., qu'il purge de tous insectes. Paris, 9, rue BUFFAULT et dans toutes les Pharmacies, Drogueries, Herboristeries.

FLEURS ARTIFICIELLES

MARIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS
Galerie de Fontenille, boulevard Nord.

Bouquets d'église et de fête votive. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis.

A VENDRE

D'OCCASION

UN BEAU PHAËTON

Roue à patente double, un Bréack neuf et autres voitures; Harnais neufs, fins et ordinaires; et d'occasions, Selles, Brides et tout ce qui concerne la Sellerie le tout bien bon marché. L'on se charge de tout ce qui concerne la partie de Carrosserie.

S'adresser à M. Emile Escudé, carrossier, galerie de Fontenille, à Cahors.

104, rue Richelieu, 104

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS

NEUVIÈME ANNÉE. 4 FR. PAR AN. NEUVIÈME ANNÉE.

Qui ne paraissait que 2 fois par mois

PARAIT MAINTENANT chaque semaine le JEUDI

SANS AUGMENTATION DE PRIX

Exécution des Ordres de Bourse.

Encaissement de Coupons.

Echange et Libération de Titres.

Souscriptions.

La Maison ne reçoit pas de fonds en dépôt et ne fait pas d'avances sur titres.

104, rue Richelieu, 104 PARIS.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

LE CHOCOLAT-MENIER

SE VEND PARTOUT

ON ÉVITERA

LES CONTREFAÇONS

EN EXIGEANT

le véritable nom

Eaux CRANSAC (Aveyron)

minérales de souveraines contre les maladies du Foie et de la Rate, — Gastralgies, — Fièvres intermittentes rebelles, — Affections vermineuses, — Hypochondrie, — Constipations.

Grande analogie avec les Eaux de Pulna, de Seditz, de Seidschutz et Kinsingen. — Etuves naturelles.

Caisse de 30 bout. capsulées... 18 fr.
Caisse de 20 bouteilles..... 14 fr.
S'adresser à Cransac, à M. DUPUY, régisseur.

LA VULNÉRINE

GUÉRIT TOUTES LES BLESSURES

Coupures, Déchirures, Contusions, Brûlures, Morsures, Plaies récentes ou anciennes, sans récidive, Ulcères variqueux et autres, et fait disparaître toute odeur.

Arrête les Hémorragies, neutralise les Piqures d'insectes venimeux, des mouches dangereuses : abeilles, guêpes, cousins, araignées, scorpions et autres.

C'est un vrai trésor de la mère de famille et du chef d'atelier, basé sur les découvertes de la science et de la pratique, a été composé par MM. MAUREL père et fils, Docteurs de la Faculté de Paris, Professeurs de chimie et d'hygiène, Pharmaciens de 1^{re} classe, anciens préparateurs des Cours du célèbre Vauquelin, au Muséum, etc.

ODEUR DES PIEDS

L'Hydrocrasine, Eau de Toilette hygiénique, détruit instantanément la mauvaise odeur de la sueur, qu'elle modère sans l'arrêter, permet de longues marches, est aussi un préservatif des engelures. — PHILIPPE et C^{ie}, rue d'Enghien, 24, à Paris, chez les Coiffeurs et Parfumeurs.